

PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE DU 22 MAI 2018

L soussigné ,

Personne morale:

Dénomination et forme juridique:

Adresse du siège social:

Numéro d'entreprise:

Valablement représentée par:

Monsieur/Madame fonction: et

Monsieur/Madame fonction:

propriétaire de action(s) de la BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE SA déclare, par la présente, donner plein pouvoir à :

Monsieur/Madame fonction:

Personne physique:

Nom et prénom:

Domicile:

propriétaire de action(s) de la BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE SA déclare, par la présente, donner plein pouvoir à :

Nom et prénom:

Domicile:

Selon l'article 547bis, §4 du Code des sociétés, **en cas de conflits d'intérêts potentiels** entre un actionnaire et le mandataire qu'il a désigné, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut, les procurations ne seront pas valables.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, notamment, le mandataire:

1° est la Banque, un actionnaire qui contrôle la Banque ou est une autre entité contrôlée par un tel actionnaire;

2° est un membre du Comité de direction de la Banque, des organes de gestion d'un actionnaire qui contrôle la Banque ou d'une entité contrôlée visée au 1°;

3° est un employé ou un réviseur d'entreprises de la Banque ou de l'actionnaire qui la contrôle ou d'une entité contrôlée visée au 1°;

4° a un lien parental avec une personne physique visée aux 1° à 3° ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

Les procurations qui sont renvoyées à la Banque sans indication du mandataire seront considérées comme étant adressées au président du Comité de direction et en conséquence, entrent dans le champ d'application des conflits d'intérêts potentiels. Elles ne seront valables que si des instructions de vote pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour sont indiquées.

pour

- le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE SA, qui se tiendra à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères 61, le mardi 22 mai 2018 à 14 heures,
- prendre part à toutes délibérations en fonction de l'ordre du jour,
- émettre tous votes que le mandataire estimera appropriés,
- en cas de conflit d'intérêts, comme mentionné ci-avant, émettre les votes conformément aux instructions de vote spécifiques indiquées ci-après, et,
- à ces effets, signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

1. Exposé introductif du Gouverneur
2. Rapport sur les opérations de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017
3. Elections statutaires:

Propositions de décisions:

- Régents:
- renouvellement du mandat de Messieurs Marc Leemans, Pieter Timmermans et Pieter Verhelst
 - élection de Messieurs Cédric Frère, Eric Mathay et Robert Vertenuel, Madame Fabienne Bister, Messieurs Danny Van Assche et Edwin De Boeck en remplacement de, respectivement, Messieurs Gérald Frère, Didier Matray et Rudy De Leeuw, Madame Michèle Detaille, Messieurs Karel Van Eetvelt et Jean-François Robe
- Censeurs:
- renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Hoffelt et de Madame Claire Tillekaerts
 - élection de Messieurs Lionel Rouget, Dimitri Lhoste et Eddy Vermoesen en remplacement de, respectivement, Messieurs Bernard Jurion, Eric Mathay et Edwin De Boeck

(cocher la bonne case si vous êtes en situation de conflit d'intérêts potentiel - voir encadré ci-avant)

Régents: Renouvellement du mandat de Monsieur Marc Leemans

- Pour Monsieur Marc Leemans
- Pour Madame Marie-Hélène Ska
- Contre
- Abstention

Renouvellement du mandat de Monsieur Pieter Timmermans

- Pour Monsieur Pieter Timmermans
- Pour Monsieur Philippe Lambrecht
- Contre
- Abstention

Renouvellement du mandat de Monsieur Pieter Verhelst

- Pour Monsieur Pieter Verhelst
- Pour Monsieur Georges Van Keerbergen
- Contre
- Abstention

Remplacement de Monsieur Gérald Frère

- Pour Monsieur Cédric Frère
- Pour Madame Fabienne Bister
- Contre
- Abstention

Remplacement de Monsieur Didier Matray

- Pour Monsieur Eric Mathay
- Pour Monsieur Dimitri Lhoste
- Contre
- Abstention

Remplacement de Monsieur Rudy De Leeuw

- Pour Monsieur Robert Vertenuel
- Pour Madame Karine Theys
- Contre
- Abstention

Remplacement de Madame Michèle Detaille

Pour Madame Fabienne Bister
Pour Monsieur Olivier de Wasseige
Contre
Abstention

Remplacement de Monsieur Karel Van Eetvelt

Pour Monsieur Danny Van Assche
Pour Monsieur Johan Bortier
Contre
Abstention

Remplacement de Monsieur Jean-François Robe

Pour Monsieur Edwin De Boeck
Pour Monsieur Eddy Vermoesen
Contre
Abstention

Censeurs: Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Hoffelt

Pour
Contre
Abstention

Renouvellement du mandat de Madame Claire Tillekaerts

Pour
Contre
Abstention

Election de Monsieur Lionel Rouget en remplacement de Monsieur Bernard Jurion

Pour
Contre
Abstention

Election de Monsieur Dimitri Lhoste en remplacement de Monsieur Eric Mathay

Pour
Contre
Abstention

Election de Monsieur Eddy Vermoesen en remplacement de Monsieur Edwin De Boeck

Pour
Contre
Abstention

En cas d'ordre du jour complété de sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes conformément à l'article 533ter du Code des sociétés et postérieurement à la notification de cette procuration, le mandataire:

(cocher la bonne case)

est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour
doit s'abstenir

Fait à _____, le _____

LE MANDANT,
(Signature) (1)

(1) Si le formulaire est rempli de manière électronique, il doit être doté d'une signature électronique répondant au prescrit légal en matière de signatures électroniques.